

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant est-il en mesure d'indiquer à la Chambre les pays que le ministre visitera au cours de sa tournée au Moyen-Orient?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur, mais je serai heureux de vous fournir ce renseignement mercredi.

[Plus tard]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants j'ai répondu à deux questions qu'on m'avait adressées. J'avais l'impression que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'était pas parmi nous. Je remarque qu'il est à la Chambre. On pourrait peut-être l'autoriser à donner des réponses plus complètes à ces questions.

[Français]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) visitera l'Iran, Israël et, enfin, la République arabe unie.

Le but de son voyage est de répondre à l'invitation des ministres des Affaires extérieures de ces trois pays et, bien sûr, de s'enquérir sur place des problèmes de l'heure qui confrontent ces pays.

Le but de la mission est nécessairement pacifique, même si la mission n'en est pas une de paix, nécessairement.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

[Traduction]

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voulais poser une question sur les affaires extérieures, mais il est évident que personne, à la Chambre, n'est capable d'y répondre. Je crois que c'est maintenant le jour où le ministre de l'Expansion économique régionale devrait être ici pour fournir les réponses voulues. Il était ici au début de la soirée. Son secrétaire parlementaire pourrait peut-être indiquer à la Chambre si l'on a déjà nommé un président du conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton pour remplacer celui qui a donné sa démission il y a plusieurs mois?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économi-

[M. Nystrom.]

que régionale): Je soumettrai volontiers cette question au ministre, monsieur l'Orateur.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): J'ai une question à poser au ministre des Postes. Étant donné le nombre croissant de Canadiens qui ne bénéficient plus de la distribution du courrier en vertu des règles actuellement en vigueur au ministère des Postes, le ministre ou le gouvernement envisage-t-il d'abolir complètement la distribution du courrier à domicile dans tout le Canada afin de supprimer toute injustice?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question semble litigieuse.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES CONGÉDIEMENTS À L'HÔPITAL DE LANCASTER

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. A propos de la prise de possession de l'hôpital d'anciens combattants de Lancaster qui fera l'objet d'une question en fin de soirée par le député de York-Sunbury cette semaine, le ministre s'assurera-t-il que tous les congédiements de personnel de cet hôpital sont conformes aux garanties de la fonction publique?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Comme l'a dit le député, monsieur l'Orateur, toute cette question sera traitée en fin de soirée au cours de la semaine, peut-être même ce soir. Quant aux congédiements, je tiens à assurer au député que toutes les précautions nécessaires ont été prises et tous les préavis envoyés. Nous ignorons encore le nombre des congédiements. La semaine dernière nous avons envoyé des avis à des surnuméraires. Il se peut fort bien que les intéressés répondent aux normes d'autres emplois.

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme demain est le jour du Souvenir puis-je lui poser une question qui intéresse de nombreux anciens combattants. Quand le comité permanent des affaires des anciens combattants aura terminé les travaux qui concernent la loi sur les pensions, le gouvernement sera-t-il disposé à charger ce comité d'étudier la loi sur les allocations aux anciens combattants?